



Wallonie

## COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

### URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

#### **Les annonces de projet sont suspendues du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Paul HENIN-CAILLO** demeurant **Avenue Blondin 27 à 4000 Liège**.

Le terrain concerné est situé **Aux Grands Arbres, 14 à 4050 Chaudfontaine** et cadastré **division 1, section D n°43S2**.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale de type Tiny House**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts [...] aux permis d'urbanisation (interdiction d'installation de roulotte, principe constructif d'une tiny house → hauteur sous gouttière de max 4.10 m (au lieu de 4.5 m), type de toiture (pente, matériau, verrière non située dans le plan de la toiture), dispositif d'évacuation des eaux pluviales (pas de corniche), matériaux de parement (bardage bois) et de couverture (EPDM), dominante non verticale des baies, absence de garage).**

**Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS** à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables matin,
- Les jeudis ouvrables après-midi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be), dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

**Pour toutes les formes de consultations énoncées ci-avant et sous réserve de modifications liées aux applications des directives " COVID ", tout rendez-vous doit être pris au moins 24 heures à l'avance par téléphone au 04/361.54.80.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 décembre 2021 au 17 janvier 2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be)